



Résidence Chantereines

Cahier des charges pour le remplacement de la gardienne du 5 au 28 aout 2025

1. PRÉSENTATION

1.1. Objet de la consultation

La prestation à réaliser consiste en la gestion des conteneurs à ordures et au nettoyage des parties communes de la copropriété.

Pendant ce mois de vacances où beaucoup de résidents sont absents le service demandé sera fortement réduit par rapport à une période normale.

1.2. Contexte

La résidence Chantereines, sise aux 16 et 18 de la rue des Chantereines à Montreuil (93100), est une copropriété constituée de deux bâtiments :

- au n° 16 : rez-de-chaussée, rez-de-jardin et 9 étages
- au n° 18 : rez-de-chaussée, rez-de-jardin et 5 étages
- un espace herborisé et planté entoure les 2 bâtiments

Les deux bâtiments ont chacun deux locaux poubelles dotés respectivement d'un vide-ordures distribuant chaque appartement.

Le nettoyage des parties communes ainsi que la gestion des poubelles sont habituellement assurés par la gardienne dont la loge est située à l'entrée du bâtiment 16.

Pendant les congés de celle-ci, il est décidé de faire appel à une société spécialisée dans ces domaines afin d'effectuer ces tâches. La loge de la gardienne ne sera pas à nettoyer.

2. PRESTATION À RÉALISER

2.1. Gestion des conteneurs à ordures

2.1.1. Prestations bihebdomadaires

- Sortie et rentrée des containers à ordures ménagères et du tri sélectif de la copropriété selon les jours de passage des éboueurs : mercredi pour le tri sélectifs et jeudi pour les ordures ménagères.

NB : Le ramassage dérogatoire pour la copropriété des ordures ménagères du mardi ne sera pas à assurer.

2.1.2. Prestations bimensuelles

Toutes les deux semaines :

- Nettoyage des locaux à containers
- Nettoyage des containers

2.2. Nettoyage des parties communes

2.2.1. Prestations bimensuelles

Aux semaines 32 et 34, correspondant aux première et troisième semaines des prestations :

Pour les halls du rez-de-chaussée et du rez-de-jardin, les paliers de tous les étages et les escaliers :

- Aspiration et lavage du sol
- Aspiration des tapis
- Dépoussiérage des plinthes et des rambardes d'escalier

Pour les halls du rez-de-chaussée et du rez-de-jardin et les ascenseurs :

- Nettoyage des vitres, des miroirs et des platines digicode
- Nettoyages des rainures et des portes internes des ascenseurs

Pour les boîtes à lettres :

- Dépoussiérage
- Vidage des poubelles papier

Pour les voies et chemins d'accès et surfaces herborisées :

- Ramassage des détritrus

Les deux bâtiments peuvent être nettoyés le même jour ou des jours différents.

3. CONDITION D'EXÉCUTION

3.1. Moyens mis à disposition

L'entreprise fournira à son personnel le matériel et les produits nécessaires et adaptés aux travaux à réaliser.

Les produits utilisés pour le nettoyage ne devront pas porter atteintes à la santé des copropriétaires présents et fréquentant les surfaces traitées.

Un jeu de clés et badges d'accès sera mis à disposition de l'entreprise qui devra le rendre à la fin des prestations.

4. RENSEIGNEMENTS

4.1. Renseignements

Tous renseignements complémentaires peuvent être envoyés :

- par messagerie en écrivant à christian.paquet@1618ch.fr
- par téléphone auprès de Christian Paquet au 06 01 76 56 43.

5. REMISE ET PRÉSENTATION DES OFFRES

5.1. Envoi du dossier

Le dossier est à envoyer par message ayant pour objet « Résidence Chantereines – Proposition Remplacement gardienne aout 2025 » :

- au syndic à l'adresse assistance@homeland.immo
- et au conseil syndical à l'adresse cs@1618ch.fr

o – o – o – o